



Groupe Air France
**LE POUVOIR
D'AGIR**



LE 11 FEVRIER APPEL À LA GRÈVE DE 1 H A 24 H

64 ANS C'EST TOUJOURS NON !

Depuis le 19 janvier, des millions de travailleurs et travailleuses, du public comme du privé, jeunes et retraité.e.s, de plus en plus exaspérés de ne pas être entendus par le Gouvernement, se sont mobilisé.e.s, par la grève et/ou ont manifesté sur l'ensemble du territoire.

C'est la plus forte mobilisation de ces 30 dernières années ! Avec près de 2 millions de manifestants, ce 7 février a confirmé, s'il était encore nécessaire, la très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement.

Pour autant, nous devons poursuivre nos efforts pour faire reculer le gouvernement sur cette mesure injuste. C'est pourquoi, nous vous donnons rendez-vous :

le samedi 11 février.

Si pour la première fois, une mobilisation aura lieu un samedi, pour permettre à toutes celles et ceux qui ne peuvent faire grève la semaine de se mobiliser, la Cfdt Groupe Air France appelle de 1 h à 24 hrs de grève les salariés et à rejoindre massivement les cortèges !

Avec vous, nous pouvons être encore plus nombreuses et nombreux, pour exprimer notre rejet.

La population soutient plus que jamais la totalité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse qui s'oppose au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. Plus de 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme, plus des 2/3 de la population soutiennent les mobilisations.

De nombreux experts se font entendre pour dénoncer l'injustice et la brutalité de cette réforme. Ils pointent des éléments justificatifs insuffisants, peu quantifiés voire erronés.

Une démocratie qui fonctionne se doit d'être à l'écoute de la position largement majoritaire de la population qui s'oppose à cette réforme. Face à un gouvernement toujours sourd, alors que l'examen du projet de loi a débuté à l'Assemblée nationale, les parlementaires doivent prendre leurs responsabilités en rejetant ce projet de loi.

L'exécutif portera l'entière responsabilité des suites de ce mouvement social inédit par son ampleur et désormais ancré dans le paysage social. Le gouvernement doit retirer son projet sans attendre la fin du processus parlementaire.

Pour les salariés concernés par la loi Diard n'oubliez pas de vous déclarer en grève minimum 48h avant, via les e. services.

